

ACTIVITÉS PROGRAMMÉES DE REDES CRISTIANAS JUSQU'EN 2024. PROPOSITIONS DES ATELIERS DE LA RENCONTRE.

ATELIER REVENU DE BASE :

1°. Alors que nous avançons vers l'UTOPIA de l'établissement du RBI (Revenu de Base Universel), nous devons soutenir l'accomplissement de tous les plans du Revenu Minimum à Vie et des revenus minimums garantis pour les citoyens et autres contributions des Régions Autonomes espagnoles, afin que, au moins, la grande pauvreté disparaisse, respectant ainsi la Charte Sociale Européenne.

2°. Que Redes Cristianas et ses groupes membres confirment leur soutien au RBI.

3°. D'autres propositions ont été avancées, telles que l'établissement du RBI dans les régions d'Espagne à très faible population et dans les quartiers urbains les plus pauvres d'Espagne, pour lesquelles aucun accord n'a encore été trouvé.

ATELIER SUR LES IMMATRICULATIONS

Élaborer une proposition définitive dans une Assemblée de Chrétiens pour obtenir la restitution à la nation des milliers de bâtiments et propriétés historiques immatriculés ces dernières années comme étant la propriété de l'Église catholique.

ATELIER SUR L'ENFERMEMENT DES FEMMES DANS L'ÉGLISE

1- Pour que les femmes puissent progresser, les hommes doivent assumer la tâche de s'occuper des membres de la famille, partageant ainsi cette responsabilité avec les femmes. Cela permettra aux femmes d'assumer des responsabilités, dans l'Église et la société, au lieu d'être confinées à la maison. Les soins sont essentiels pour soutenir la vie, mais ils doivent être partagés équitablement entre les hommes et les femmes.

2. Il est nécessaire et urgent de créer des alliances avec des femmes de différentes croyances, ainsi que de travailler avec d'autres associations et ONG pour progresser dans la réalisation d'une société et d'une Église égalitaire et juste. Nous devons nous concentrer sur ce qui nous unit et ce que nous avons en commun, indépendamment de ce qui nous sépare.

3. Nous devons promouvoir des changements dans la liturgie, tant dans sa forme que dans son contenu, avec la participation de tous les membres de la communauté, en particulier les femmes. Nous devons célébrer la vie après une profonde réflexion mais dans un esprit de gaieté.

ATELIER PANDÉMIE ET FRAGILITÉ

1. L'expérience de la Pandémie nous a conduit à faire l'expérience de l'ESPOIR et du DESPAIR dans la vie de la planète. Nous comprenons que la cause de la crise actuelle est due à l'activité humaine sur la Nature. Cette attitude découle d'une volonté de domination. En tant que chrétiens, nous réalisons l'urgence d'un changement personnel et social de cette attitude toxique de base, de possession, de domination, de pouvoir, etc. présente dans notre société. Nous devons vivre et partager d'autres paramètres basés sur le soin responsable des autres et sur une expérience de fraternité/filiation et de respect de la Nature.

2. - La fragilité, que la pandémie a révélée, nous montre tous les bénéfices que nous avons reçus et que nous continuons à recevoir. Cela donne lieu à une attitude de gratitude, et en même temps nous avons pris conscience de nos privilèges, qui ne sont pas universels, et de notre tâche de les étendre, de les partager, de créer cette fraternité et cette sororité dont la pandémie a montré l'existence.

3. Projet de conclusions opérationnelles : A partir de notre expérience pendant la pandémie, de notre fragilité, nous nous rendons compte de l'urgence de réaliser un changement personnel et structurel, tant au niveau local que global.

4 - Nous devons cultiver l'ATTENTION, la SOLIDARITE, la DURABILITE (en ne consommant que l'essentiel), la GRATUITE et la RESPONSABILITE.

Nous devons nous impliquer dans des activités visant à changer les paramètres qui favorisent la vie de la planète, au niveau local (micro-niveau) : alimentation, vêtements, partage des salaires, recyclage, au niveau du quartier, du district, de la famille, etc.

6 - En tant que croyants, nous devons expliquer les avantages de l'appartenance et du partage en tant que COMMUNAUTÉ, dans tous ses aspects.

7 - Nous devons prendre des positions critiques claires sur les niveaux politiques, économiques et sociaux (niveau macro) qui affectent la détérioration de la vie de la planète et de l'humanité.

8- Nous devons renforcer l'ESPOIR en travaillant sur ces objectifs.

ATELIER FRATELLI TUTTI

Notre atelier propose les engagements suivants : Au sein de l'Église, participer en tant que RRCC (abréviation de Redes Cristianas) au Synode, qui a déjà commencé, en envoyant nos propositions directement au Secrétariat du Synode. Ces propositions seront la base des documents déjà travaillés et il serait opportun que nos groupes membres révisent leurs contributions. En dehors de l'Église : Travailler sur la mentalité et l'éducation aux communs¹, pour créer un futur avec un sens commun différent². S'impliquer davantage dans les mobilisations populaires et participer activement aux mouvements sociaux ; par exemple pour soutenir les personnes qui perdent leur maison en raison d'hypothèques impayées à cause du chômage, pour promouvoir le service public de santé et d'éducation, l'environnement, etc. L'action sociale et politique doit être combinée. Nous devrions soutenir un socialisme vert, participer à des organisations sociales telles que des groupes de consommateurs et des coopératives ; placer notre argent dans des coopératives financières, où nous pouvons participer à la prise de décision. Nous devrions nous retirer de l'oligopole de l'électricité et participer à des coopératives d'énergie. Nous devrions nous engager, dans les années à venir, à envoyer des articles sur notre travail sur les questions ci-dessus afin de les mettre en ligne sur le site web du RRCC.

¹ Que entendons-nous par "les biens communs" ,

Nous voulons dire que dans nos sociétés d'État-providence, essentiellement les droits sociaux reconnus à tous les citoyens dans la section II du chapitre II du titre I de la Constitution espagnole, qui comprennent :

- Le droit au travail, le droit à la négociation collective , le droit à la liberté d'association et le droit de grève .
- Droit à la protection sociale en cas de besoin (sécurité sociale, congé de maladie, chômage, retraite, maternité, etc.)
- Droit à un logement décent et adéquat.
- Droit à une éducation gratuite et de qualité.
- Droit à la santé, à un environnement sain,
- Droit d'accès à la culture et à tous les domaines de la vie publique dans la communauté.
- Droit à une fiscalité équitable et progressive, etc.

Ces droits, selon la Constitution espagnole elle-même, s'imposent aux pouvoirs publics qui doivent en garantir le respect :

- Les pouvoirs publics "assurent la protection sociale, économique et juridique de la famille" (article 39.1 CE).
- Ils sont chargés d'assurer "la santé et la sécurité au travail" et de garantir "le repos nécessaire, par la limitation de la journée de travail, les congés payés périodiques et la promotion de centres adéquats" (article 40.2 CE).
- Les pouvoirs publics "doivent maintenir pour tous les citoyens un système public de sécurité sociale qui garantisse une assistance sociale et des prestations suffisantes dans les situations de besoin, notamment en cas de chômage" (article 41 CE).
- Le "droit à la protection de la santé" est reconnu et protégé (article 43.1 CE). Toutefois, il incombe aux pouvoirs publics "d'organiser et de protéger la santé publique par des mesures de prévention et par les prestations et services nécessaires" (article 43.2 CE).
- Les pouvoirs publics "favorisent et protègent l'accès à la culture" (article 44.1 CE).
- Le droit de bénéficier d'un "environnement adapté au développement de l'individu" (article 45.1 CE) est reconnu et les pouvoirs publics sont chargés de veiller à "l'utilisation rationnelle de toutes les ressources naturelles afin de protéger et d'améliorer la qualité de la vie et de défendre et restaurer l'environnement" (article 45.2 CE).
- Le droit de bénéficier d'un logement décent et adéquat est reconnu et proclamé, et les autorités publiques sont chargées de promouvoir "les conditions nécessaires et [...] les règles pertinentes pour donner effet à ce droit" (article 47 CE).
- Les pouvoirs publics "garantissent, par des pensions adéquates et périodiquement actualisées, l'aisance économique des citoyens dans leur vieillesse" (article 50 CE).
- Le "droit à la protection de la santé" est reconnu et protégé (article 43.1 CE). Cependant, il incombe aux pouvoirs publics "d'organiser et de protéger la santé publique par des mesures préventives et par les prestations et services nécessaires" (article 43.2 CE).
- Les pouvoirs publics "favorisent et protègent l'accès à la culture" (article 44.1 CE).
- Le droit de bénéficier d'un "environnement adapté au développement de l'individu" (article 45.1 CE) est reconnu et les pouvoirs publics sont chargés de veiller à "l'utilisation rationnelle de toutes les ressources naturelles afin de protéger et d'améliorer la qualité de la vie et de défendre et restaurer l'environnement" (article 45.2 CE).
- Le droit de bénéficier d'un logement décent et adéquat est reconnu et proclamé, et les autorités publiques sont chargées de promouvoir "les conditions nécessaires et [...] les règles pertinentes pour donner effet à ce droit" (article 47 CE).
- Les pouvoirs publics "garantissent, par des pensions adéquates et périodiquement actualisées, l'aisance économique des citoyens dans leur vieillesse" (article 50 CE).

Qu'entendons-nous par un autre sens commun?²

Tous ces droits et la responsabilité des pouvoirs publics de les maintenir et de les accroître sont menacés et, en fait, sont éliminés ou dégradés par les réformes successives du travail, de l'éducation et de la santé, la privatisation du logement public, la privatisation des retraites, l'externalisation des maisons de retraite, etc. De sorte que ce qui est proclamé dans la Constitution comme des droits devant être garantis par les pouvoirs publics devient un fonds de commerce pour les grandes entreprises privées et les fonds d'investissement.

Progressivement, les médias, le système éducatif, les conditions de vie, etc. ségrègent un "sens commun" favorable à ces pratiques qui dégradent la mise en œuvre effective des droits sociaux (les "communs"). Les actionnaires de ces plateformes de création et de diffusion du "sens commun", de l'opinion publique idéologique néolibérale, finissent par être les mêmes que ceux qui bénéficient du processus de privatisation.

Les rapporteurs de l'ONU sur les droits sociaux ont dénoncé : "Le coronavirus révèle les effets catastrophiques de la privatisation des services de base. La transformation des services publics en un produit financier a entraîné une hausse des prix, une détérioration de leur qualité et une précarisation des conditions de travail de leurs agents. Les entreprises privées ne répondent pas aux intérêts publics, mais à ceux de leurs actionnaires.

Quand nous disons que nous avons l'intention de "créer un autre sens commun", nous voulons dire que, dans la mesure de nos possibilités, nous diffuserons des nouvelles, des réflexions, des rapports, etc. qui vont dans le sens de la défense et de l'augmentation des droits sociaux reconnus dans la Constitution. Et cela, actuellement, est un bon sens alternatif à celui de l'opinion publiée de la classe dirigeante.

ATELIER : CONSÉQUENCES GRAVES DE LA PANDÉMIE : UN REGARD SUR LA RÉALITÉ DU MONDE DU TRAVAIL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL. Propositions d'action de l'atelier :

1. Accompagner la vie et les luttes des personnes qui vivent dans des conditions de vulnérabilité causées par un système économique-syndical injuste, en assumant la coresponsabilité de la promotion d'un changement de mentalité dans les contextes dans lesquels nous évoluons, qui place la personne au centre du monde du travail, en recherchant le bien commun et en valorisant les mérites des emplois réellement essentiels (entre autres, tous ceux liés à l'assistance aux autres où la majorité des soignants sont des femmes). Nous devons également revoir nos formes de consommation et les utiliser comme un puissant outil d'intervention politique.

2. Dénoncer les profits disproportionnés et l'évasion fiscale de certaines entreprises en exigeant un changement structurel des institutions (pouvoirs publics, partis politiques, Droit, Église...). Et promouvoir une répartition plus équitable des opportunités de travail existantes afin que chacun puisse avoir un emploi décent et participer aux "bénéfices" (avec une distribution linéaire des augmentations de salaire).

3. Coopérer à la construction et à la visibilité d'expériences alternatives au mode de vie actuel, tant sur le plan personnel que social. Rendre visible le problème de l'accès des jeunes au monde du travail et souligner leurs difficultés à obtenir une formation adéquate. S'abstenir de prolonger l'âge de la retraite afin de permettre aux nouvelles générations d'obtenir des emplois.

4. Soutenir spécifiquement les travailleurs immigrés, en exigeant un changement de la loi sur les étrangers qui facilite leur exploitation et la mort de milliers d'immigrés dans les bateaux ouverts qui font naufrage en Méditerranée.

PROPOSITION DE SYNODALITÉ : Indépendamment de la participation individuelle au Synode, le Comité de Coordination de Redes Cristianas est d'accord avec la proposition d'un des ateliers et propose que nous élaborions un document au nom de Redes Cristianas, que nous ferons connaître et que nous enverrons au Secrétariat du Synode (et peut-être aussi aux diocèses). Ce document s'inspirerait de la longue histoire des groupes membres de Redes Cristianas et de leurs idées sur l'Église. Il recueillerait également les opinions d'autres groupes proches de nous, pas nécessairement catholiques, qui peuvent contribuer depuis les périphéries. L'idée est de faire rédiger et réviser le document par les groupes membres de Redes Cristianas pour la mi-février 2022.

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)